

**ARRETE N°2019-01 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA
DIRECTRICE DE LA MAISON LANGUES SCIENCES HUMAINES,**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

VU le Code de l'éducation et notamment l'article L712-2

*VU la nomination de Madame Angélique RANVIER en qualité
de Directrice administrative de la Maison Locale des Sciences
de l'Homme en date du 19 Mars 2018,*

DECIDE

Article 1^{er}- Champ de la délégation :

Délégation de signature est donnée à Madame Angélique RANVIER, directrice administrative de la MLSH, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants :

- Les courriers relatifs au fonctionnement administratif et financier de la MLSH
- Les autorisations d'absence et congés des personnels de la MLSH
- Les autorisations d'absence des personnels de la MLSH pour se rendre à une mission sur le territoire français hormis dans les départements et territoires d'outremer.
- Les autorisations ponctuelles et permanentes d'utilisation de véhicule personnel des personnels de la MLSH
- Les ordres de mission des personnels de la MLSH et des personnels des laboratoires du domaine SHS (métropole), hors crédits de recherche.
- Les procès-verbaux d'installation des stagiaires
- Les attestations de frais de réception, hors crédits de recherche.
- Les bons de commande sur les lignes budgétaires des laboratoires du domaine SHS et de la MLSH, hors crédits de recherche.

Article 2 – Mentions obligatoires :

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 3- Durée :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Article 4- Publicité :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'Université.

Fait à Reims, le 15 JAN, 2019

Le Président de l'Université de Reims

Champagne-Ardenne



Guillaume GELLE

-Mis en ligne le : 15.01.2019

-Transmis à la rectrice, chancelière des universités le : 15.01.2019